Envoyé en préfecture le 19/03/2026
Reçu en préfecture le 19/03/2026
Publié le
ID : 029-212902290-20260310-CCAS_21-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT DU FINISTERE
Centre Communal d'Action Sociale
De Quéménéven

**EXTRAIT DU REGISTRE**

**Des délibérations du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale**

**Séance du 10 mars 2026**

**NOMBRE DE MEMBRES**

| Afférents au Conseil d'Administration | En exercice | Qui ont pris part à la délibération |
|---|---|---|
| 9 | 9 | 8 |

L'an deux mille vingt-six, le 10 mars le Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale de Quéménéven s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances à la Mairie de Quéménéven, sous la présidence d'Erwan CROUAN, et après convocations régulièrement faites à domicile.

Etaient présents : Erwan CROUAN, Fabienne LAGADEC, Isabelle RICHARD, Dominique LOUVEL, Guénaëlle BLEUZEN, Michel PERES, Loëtitia HERBRETEAU, Monique CARIOU

Excusés :

Absents : Nelly SALIOU

**AFFECTATION DU RÉSULTAT DE FONCTIONNEMENT 2025 DU CCAS**

Après avoir entendu le compte financier unique 2025 du CCAS,
Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants :
- Excédent de fonctionnement : 3 590.76 €

Après avoir délibéré, le conseil municipal décide, à l'unanimité que l'excédent de fonctionnement 2025 soit affecté comme suit :
- Section de fonctionnement : 3 590.76 €

Fait et délibéré, à Quéménéven,
Les jour, mois et an susdits,
Pour copie conforme,
Le Président,
Erwan CROUAN

Mairie de QUEMENEVEN (Finistère)